44.01

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Doc. n° 13 1960

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par

MM. BLAISSE, FISCHBACH, DUVIEUSART, MICARA et CHARPENTIER, au nom du Groupe démocrate-chrétien

relative à l'accélération du rythme du Traité de la C.E.E.

L'Assemblée Parlementaire Européenne,

- 1) Ayant pris connaissance des recommandations de la commission de la C.E.E. en vue de l'accélération du rythme du Traité et ayant entendu l'exposé du Président de cette Commission;
- 2) Se rappelant la décision des Six Etats membres de la Communauté de mettre en vigceur le Traité l'instituant à la date du 1.1.1958 dans le but de realiser une union économique, ainsi que de promouvoir et de renforcer leur solidarité politique;
- 3) Constatant que dans la conjoncture actuelle, l'accélération du rythme du Traité dans tous les secteurs, telle qu'elle est prévue par la Commission, peut être considérée comme réalisable;
- 4) Considérant enfin que l'accélération du rythme du Traité favorise le développement économique et la force d'expansion du marché commun en permettant de poursuivre une politique libérale vis à vis des pays tiers et spécialement la collaboration économique entre les pays d'Europe;
- 5) Félicite la Commission, approuve l'ensemble des recommandations de la Commission et invite le Conseil de Ministres à conclare rapidement son examen, afin de leur donner une suite concrète.

FIPLSLA COURT

APE 3488

28 mars 1960.

Į